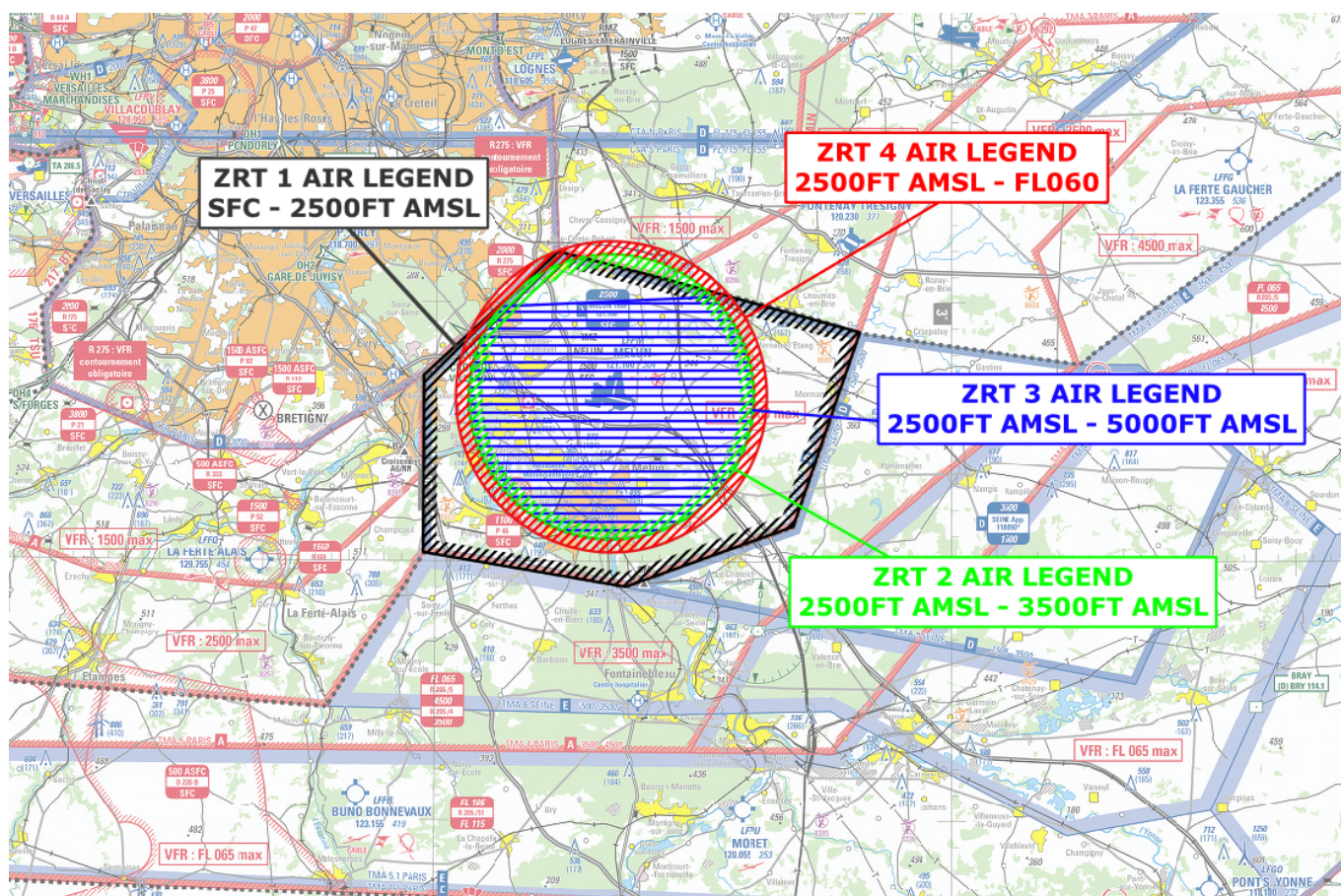


Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) en CTR Melun et TMA Paris pour le spectacle aérien public "Paris Air Legend" sur AD Melun Villaroche (LFPM)

En vigueur : Du jeudi 03 septembre au lundi 07 septembre 2026

Lieux : FIR : PARIS LFFF - AD : MELUN VILLAROCHE LFPM

VUE D'ENSEMBLE DU DISPOSITIF ESPACE AÉRIEN PARIS AIR LEGEND



Extrait carte SIA au 1 : 250 000 "Région Parisienne" édition 2026

ACTIVITÉ

Spectacle aérien public

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT 1 AIR LEGEND**

- Du 03 septembre 2026 au 07 septembre 2026 Activable de SR à SS

ZRT 2 AIR LEGEND / ZRT 3 AIR LEGEND

- Du 03 septembre 2026 au 06 septembre 2026 Activable de 0800 à 1800

ZRT 4 AIR LEGEND

- Du 04 septembre 2026 au 05 septembre 2026 Activable de 0800 à 1800

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle de la ZRT 1 Air Legend connue de :

MELUN TWR / INFO 121.105 MHz

MELUN ATIS 128.180 MHz

SEINE INFO 134.300 MHz

Activité réelle des ZRT 2, 3 et 4 Air Legend connue de :

ORLY APP : 123.875 MHz

SEINE INFO : 134.300 MHz

STATUT

Zones règlementées temporaires (ZRT), qui lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espace aérien avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**ZRT 1 Air Legend :**

- ◆ Jeudi 3 et vendredi 4 : CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :
 - aéronefs participant aux répétitions de la manifestation aérienne ;
 - aéronefs basés, après accord préalable de la direction des vols ;
 - aéronefs autorisés par la direction des vols ;
 - aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone réglementée après contact avec la direction des vols par téléphone au 06 85 40 06 98 ou 06 08 76 98 99.
- ◆ Samedi 5 et dimanche 6 : CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :
 - aéronefs participant à la manifestation aérienne ;
 - aéronefs autorisés par la direction des vols ;
 - aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone réglementée après contact avec la direction des vols par téléphone au 06 85 40 06 98 ou 06 08 76 98 99.
- ◆ Lundi 7 : CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :
 - aéronefs au départ ayant participé à la manifestation aérienne ;
 - aéronefs basés, après accord préalable de la direction des vols ;
 - aéronefs autorisés par la direction des vols ;
 - aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone réglementée après contact avec la direction des vols par téléphone au 06 85 40 06 98 ou 06 08 76 98 99.

ZRT 2, 3 et 4 Air Legend:

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :

- aéronefs participant à la manifestation aérienne ;
- aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone réglementée après contact avec la direction des vols par téléphone au 06 85 40 06 98 ou 06 08 76 98 99.

SERVICES RENDUS**ZRT 1 Air Legend :**

Information de vol et alerte rendus par SEINE INFO.

ZRT 2, 3 et 4 Air Legend :

Information de vol et alerte rendus par ORLY APP.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT 1 Air Legend	ZRT 2 Air Legend	ZRT 3 Air Legend	ZRT 4 Air Legend
LIMITES LATÉRALES Identiques à celles de la CTR MELUN, à l'exclusion de la zone LF-P 46 SAINTE ASSISE	LIMITES LATÉRALES Cercle de 5.5 Nm de rayon centré sur 48°36'19"N - 002°40'15"E (ARP LFPM)	LIMITES LATÉRALES 48°39'47.30"N, 002°33'49.20"E 48°40'10.90"N, 002°46'08.70"E Arc horaire de 5.5 NM de rayon centré sur 48°36'19"N, 002°40'15"E (ARP LFPM) 48°39'47.30"N, 002°33'49.20"E	LIMITES LATÉRALES Cercle de 6 Nm de rayon centré sur 48°36'19"N - 002°40'15"E (ARP LFPM)
LIMITES VERTICALES SFC / 2500 ft AMSL	LIMITES VERTICALES 2500 ft AMSL / 3500 ft AMSL	LIMITES VERTICALES 2500 ft AMSL / 5000 ft AMSL	LIMITES VERTICALES 2500 ft AMSL / FL 060

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Pour les aéronefs autorisés à pénétrer en ZRT 1 Air Legend, contact préalable avec SEINE INFO recommandé.
- ◆ Pendant l'activation de la ZRT 1 Air Legend, l'activité AEM N° 8207 est suspendue.
- ◆ Pour les activités AEM N° 8357, N° 8395, N° 8396, N° 8603 et N° 8680, une vigilance particulière est demandée.
- ◆ Consignes applicables aux procédures de départ IFR le jeudi 3, le vendredi 4 et le lundi 7 septembre 2026 :
 - Appel préalable au directeur des vols (DV),
 - Appel SIV SEINE ou AFIS MELUN uniquement après autorisation DV.